

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, les vingt-huit mars, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à vingt heures en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur GUILLOU Stéphane, Maire

Date de convocation : 21 mars 2023

Date d'affichage : 21 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Quorum atteint

Etaient présents : GUILLOU Stéphane, Maire - GOUIFFES Jean-Claude – LE MAO Jean-Yves - BOUARD Christian - LEGRIS Jean-Pierre - BRONNEC Jean-Vincent - MALTRET Aurélie - THOMAS Anne-Laure - MELL Marie-Annette - RIOU Brendan- LE CLEC'H Yannick - FONTAINE Manuel - RIOU Isabelle

Absentes excusées : BUREL-SIMON Karine – CARIOU Aurélie

Secrétaire de séance : RIOU Brendan

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 janvier 2023.

ORDRE DU JOUR :

- Vote des comptes administratifs 2022
- Vote des comptes de gestion 2022 du receveur
- Affectation des résultats
- Fixation des taux de fiscalité directe pour 2023
- Vote des budgets primitifs 2023
- Parcelle Section B N° 471 : Adhérer à la demande de passage en terrain constructible
- Questions diverses

OBJET : AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Délibération N° 2023-011

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour :

- **REPLACEMENT DE CONDUITES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE FUYARDES : DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la préfecture le 20.04.2023

OBJET : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Délibération N°2023-012

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur GOUIFFES Jean-Claude, 1^{er} Adjoint délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2022 dressé par Monsieur GUILLOU Stéphane, Maire (le Maire ayant quitté la salle pour le vote de chaque compte administratif) après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif Commune

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédents</i>
Résultats reportés		174 500.71	51 308.47		51 308.47	174 500.71
Opérations de l'exercice	558 901.79	695 902.38	412 298.36	226 597.85	826 177.75	922 500.23
TOTAUX	558 901.79	870 403.09	463 606.83	226 597.85	877 486.22	1 097 000.94
Résultats de clôture		311 501.30	237 008.98			74 492.32
Restes à réaliser			31 133.06	189 112.50		
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						232 471.76

Compte administratif Lotissement du Rick

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédents</i>
Résultats reportés		15 377.10		26 136.11		41 513.21
Opérations de l'exercice	93 494.67	97 833.63	76 870.27	89 743.59	170 364.94	187 577.22
TOTAUX	93 494.67	113 210.73	76 870.72	115 879.70	170 364.94	229 090.43
Résultats de clôture		19 716.06		39 009.43		58 725.49
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		19 716.06		39 009.43		58 725.49

Compte administratif Service d'Eau

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédents</i>
Résultats reportés		81 182.76		355 542.73		436 725.49
Opérations de l'exercice	122 783.33	111 843.04	22 420.33	42 336.58	145 203.66	154 179.62
TOTAUX	122 783.33	193 025.80	22 420.33	397 879.31	145 203.66	590 905.11
Résultats de clôture		70 242.47		375 458.98		445 701.45
Restes à réaliser			0.00	0.00		
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		70 242.47		375 458.98		445 701.45

Compte administratif Assainissement

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédents</i>
Résultats reportés	662.61		1 752.66		2 415.27	0.00
Opérations de l'exercice	47 898.23	51 993.01	29 437.00	39 201.39	87 099.62	91 134.40
TOTAUX	48 560.84	51 993.01	31 189.66	39 201.39	89 514.89	91 134.40
Résultats de clôture		4 094.78		9 764.39		13 859.17
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		4 094.78		9 764.39		13 859.17

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la préfecture le 24.04.2023

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 DES BUDGETS COMMUNE, LOTISSEMENT ROUTE DU RICK, DU SERVICE D'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT dressés par Madame Flavie ROBIN, Receveur.

Délibération N°2023-013

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 Décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la préfecture le 20.04.2023

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022
Budget du Service d'Eau

Délibération N°2023-014

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2022, le 28 mars 2023

- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022

- Constate que le compte administratif fait apparaître :

1°- Un excédent de fonctionnement de..... 70 242.47 €

2°- Un excédent d'investissement de375 458.98 €

3°- Restes à réaliser dépenses..... 0.00 €

4°- Restes à réaliser recettes 0.00 €

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Dotation complémentaire en réserve0.00 €
- Excédent de fonctionnement reporté 70 242.47 €

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la préfecture le 20.04.2023

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Budget du Service d'Assainissement

Délibération N°2023-015

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2022, le 28 mars 2023

- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022

- Constate que le compte administratif fait apparaître :

1°- Un excédent de fonctionnement	3 432.17 €
2°- Un excédent d'investissement de	8 011.73€
3°- Restes à réaliser dépenses.....	0.00 €
4°- Restes à réaliser recettes	0.00 €

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Affectation obligatoire en réserve (c/1068). 0.00 €
- Excédent de fonctionnement reporté 3 432.17 €

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la préfecture le 20.04.2023

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Budget de la Commune

Délibération N°2023-0016

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2022, le 28 mars 2023

- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022

- Constate que le compte administratif fait apparaître :

1°- Un excédent de fonctionnement de.....	311 501.30 Euros
2°- Un déficit d'investissement de	237 008.98 Euros
3°- Restes à réaliser dépenses	31 133.06 Euros
4°- Restes à réaliser recettes	189 112.50 Euros

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Affectation obligatoire en réserve (c/1068)79 029.54 Euros
- Excédent de fonctionnement reporté 232 471.76 Euros

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la préfecture le 21.04.2023

OBJET : FIXATION DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2023

Délibération N°2023-017

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas modifier les taux d'imposition et les fixe comme suit :

- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 29.59 %

- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 38.04 %

Pour information le taux de la Taxe d'Habitation de la commune est 8.35%

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la préfecture le 20.04.2023

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DU RICK 2023

Délibération N°2023-018

Le Maire propose au Conseil d'adopter le budget primitif du lotissement du Rick de l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif du lotissement Route du Rick pour l'exercice 2023 arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	114 393.30 €	114 393.30 €
Section d'investissement	104 532.52 €	104 532.52 €

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la préfecture le 28.04.2023

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF SERVICE D'EAU 2023 :

Délibération N°2023-019

Le Maire propose au Conseil d'adopter le budget primitif du service d'eau de l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif du service d'eau pour l'exercice 2023 arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	166 125.27 €	166 125.27 €
Section d'investissement	716 132.33 €	716 132.33 €

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la préfecture le 20.04.2023

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2023

Délibération N°2023-020

Le Maire propose au Conseil d'adopter le budget primitif du service assainissement de l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif du service assainissement pour l'exercice 2023 arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	57 284.00 €	57 284.00 €
Section d'investissement	46 425.73 €	46 425.73 €

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la préfecture le 20.04.2023

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023

Délibération N°2023-021

Le Maire propose au Conseil d'adopter le budget primitif de la commune de l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023 arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	892 648.11 €	892 648.11 €
Section d'investissement	609 721.46 €	609 721.46 €

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la préfecture le 28.04.2023

OBJET : PARCELLE B N°471 – ADHÉRER A LA DEMANDE AU PASSAGE EN TERRAIN CONSTUCTIBLE

Délibération ajournée :

Les élus souhaitent rencontrés le futur acquéreur.

OBJET : REMPLACEMENT DE CONDUITES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE FUYARDES : DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Délibération N°2023-022

Le Maire présente à l'assemblée le projet de remplacement de conduites de distribution d'eau potable fuyardes. Ce projet peut bénéficier d'une aide financière de l'Etat, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local. Il est proposé au Conseil municipal :

- 1- D'approuver le projet de remplacement de conduites de distribution d'eau potable fuyardes
- 2- D'approuver le montant prévisionnel de l'opération et le plan de financement :

	Dépenses	Recettes
Maîtrise d'oeuvre	22 125.61	DETR Accordée 80 000.00
		Agence de l'Eau 264 000.00
Travaux	632 160.22	Pacte Finistère 2030 60 000.00
		DSIL 80 000.00
Divers et imprévus	5 714.17	Autofinancement 176 000.00
TOTAL PROJET H.T.	660 000.00	660 000.00

- 3- De solliciter l'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2023 pour la somme de 80 000.00 €, soit 12 % du coût total de l'opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte tous les points ci-dessus

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la préfecture le 20.04.2023

Relevé des délibérations du 28 mars 2023

2023-011	Ajout d'un point à l'ordre du jour	Approuvée
2023-012	Vote des comptes administratifs 2022	Approuvée
2022-013	Approbation des comptes de gestion 2022 des budgets commune, lotissement du Rick, du service d'eau et de l'assainissement dressés par Madame Flavie Robin, Receveur.	Approuvée
2023-014	Affectation du résultat de l'exercice 2022 Budget du service d'eau	Approuvée
2023-015	Affectation du résultat de l'exercice 2022 Budget de l'assainissement	Approuvée
2023-016	Affectation du résultat de l'exercice 2022 Budget de la commune	Approuvée
2023-017	Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2023	Approuvée
2023-018	Vote du budget primitif 2023 du lotissement du Rick	Approuvée
2023-019	Vote du budget primitif 2023 du service d'eau	Approuvée
2023-020	Vote du budget primitif 2023 de l'assainissement	Approuvée
2023-021	Vote du budget primitif 2023 de la commune	Approuvée
	Parcelle B N°471- Adhérer à la demande au passage en terrain constructible	Ajournée
2023-022	Demande de DSIL pour le remplacement des conduites d'eau potable fuyardes	Approuvée

Etaient présents : GUILLOU Stéphane, Maire - GOUIFFES Jean-Claude - BOUARD Christian - LEGRIS Jean-Pierre - Jean-Yves LE MAO - BRONNEC Jean-Vincent - MALTRET Aurélie - THOMAS Anne-Laure - MELL Marie-Annette- FONTAINE Manuel - RIOU Brendan- RIOU Isabelle – LE CLEC'H Yannick

Absentes excusées : BUREL-SIMON Karine – CARIOU Aurélie

**Signature du Président,
Stéphane GUILLOU**

**Le secrétaire,
Brendan RIOU**



